



NEURONES

COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS

30 JUIN 2005

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	2
BILAN PASSIF	3
COMPTE DE RESULTAT	4
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
ANNEXE	
IDENTIFICATION DE LA SOCIETE	7
TRANSITION AUX NORMES IFRS	7
PRINCIPES COMPTABLES	15
PERIMETRE	21
NOTES ANNEXES AU BILAN	22
NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT	29
INFORMATIONS DIVERSES	32

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2005 <i>IFRS</i>	31/12/2004 <i>IFRS</i>
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	<i>Note 1</i>	13 062	13 025
Immobilisations incorporelles	<i>Note 2</i>	580	620
Immobilisations corporelles	<i>Note 3</i>	1 405	1 477
Actifs financiers	<i>Note 4</i>	655	629
Actifs d'impôt différé	<i>Note 5</i>	299	422
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT		16 002	16 173
ACTIFS COURANTS			
Stocks	<i>Notes 6</i>	205	266
Actifs d'impôt exigibles		340	195
Clients et autres débiteurs	<i>Notes 7</i>	32 477	29 801
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>Note 8</i>	45 383	46 634
TOTAL DE L'ACTIF COURANT		78 405	76 896
ACTIFS DETENUS EN VUE D'ÊTRE CEDES		-	-
TOTAL ACTIFS		94 407	93 069

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2005 <i>IFRS</i>	31/12/2004 <i>IFRS</i>
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)			
Capital		9 203	9 139
Primes		29 171	28 723
Réserves et résultat consolidés		26 281	25 083
TOTAL CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	<i>Note 9</i>	64 655	62 945
Intérêts minoritaires		1 761	1 757
CAPITAUX PROPRES		66 416	64 702
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions à long terme	<i>Note 10</i>	47	75
Passifs financiers			
Impôts différés			
PASSIFS COURANTS			
Provisions à court terme	<i>Note 11</i>	321	333
Dettes d'impôt exigibles		173	999
Fournisseurs et autres créditeurs	<i>Note 12</i>	27 115	26 931
Autres passifs financiers	<i>Note 13</i>	334	29
PASSIFS DETENUS EN VUE D'ÊTRE CEDES			
TOTAL DU PASSIF		94 407	93 069

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	1er sem. 05 <i>IFRS</i>	1er sem. 04 <i>IFRS</i>	2004 <i>IFRS</i>
Vente de marchandises		4 669	3 836	7 853
Ventes de prestations de services		49 131	42 227	89 245
CHIFFRE D'AFFAIRES	<i>Note 14</i>	53 801	46 063	97 098
Autres produits des activités		-	-	-
Achats consommés		(4 121)	(3 213)	(6 662)
Charges de personnel	<i>Note 16</i>	(33 216)	(29 518)	(60 133)
Charges externes	<i>Note 17</i>	(10 762)	(8 581)	(18 900)
Impôts et taxes		(1 204)	(1 006)	(2 049)
Dotations aux amortissements		(464)	(447)	(976)
Dotations nettes aux provisions		(121)	(656)	(667)
Dépréciation d'actifs		-	-	-
Autres produits/autres charges		221	243	251
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	<i>Note 15</i>	4 133	2 885	7 962
% CA		7,7%	6,3%	8,2%
Autres produits et charges opérationnels	<i>Note 18</i>	1	78	79
RESULTAT OPERATIONNEL		4 135	2 963	8 041
% CA		7,7%	6,4%	8,3%
Produits financiers		432	364	795
Coût de l'endettement financier brut		-	-	-
Coût de l'endettement financier net	<i>Note 19</i>	432	364	795
Autres produits et charges financières		-	-	-
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-	-
RESULTAT AVANT IMPÔT		4 566	3 327	8 836
% CA		8,5%	7,2%	9,1%
Charge d'impôt sur les résultats	<i>Notes 20 / 21</i>	(1 569)	(1 166)	(3 108)
RESULTAT NET DE LA PERIODE DES ACTIVITES POURSUIVIES		2 997	2 162	5 728
% CA		5,6%	4,7%	5,9%
Résultat net de la période des activités abandonnées		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 997	2 162	5 728
<i>Dont</i>				
- Résultat net part du groupe		2 819	2 060	5 423
- Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires		178	102	305
<i>RESULTAT net (Part du groupe) par action - en euros</i>		0,12	0,09	0,24
<i>Nombre d'actions (*)</i>		22 892 657	22 771 050	22 777 402
<i>RESULTAT net dilué (Part du groupe) par action - en euros</i>		0,12	0,09	0,23
<i>Nombre d'actions (*), BSPCE & Stocks Options attribuées exerçables</i>		23 874 014	23 833 789	23 984 171
<i>(*) Nombre d'actions pondéré sur la période</i>				

<i>(en milliers d'euros)</i>	1er sem 2005	1er sem 2004	2004
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 997	2 162	5 728
<i>Elimination des éléments non monétaires :</i>			
- Dotations nettes aux amortissements et provisions	424	448	1 068
- Charges / (Produits) liés aux stocks options et assimilés	53	30	60
- Effet de l'actualisation des créances et dettes à plus d'un an	(11)	(8)	64
- Variation des impôts différés	121	(52)	(254)
- Moins values / (Plus-values) de cession, nettes d'impôt	(1)	(1)	(2)
- Moins values / (Plus-values) de cession sur titres consolidés, nettes d'impôt		(40)	(41)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3 583	2 539	6 624
<i>Variation de la trésorerie sur :</i>			
- Besoin en fonds de roulement d'exploitation	(2 389)	(693)	(364)
- Impôt société	(970)	396	1 255
TRESORERIE GENEREES PAR L'ACTIVITE (1)	225	2 242	7 514
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(353)	(505)	(885)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	2	1	2
Variation des immobilisations financières	(15)	(47)	(161)
Règlement sur prix d'acquisition des sociétés acquises	(41)		(92)
Trésorerie disponible des filiales acquises au cours de l'exercice			109
Règlement sur acquisition de fonds de commerce		(5)	(257)
Titres rachetés à des actionnaires minoritaires de filiales	(117)	(869)	(874)
Cessions de titres consolidés, nettes d'impôt		265	265
TRESORERIE AFFECTEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	(524)	(1 160)	(1 892)
Augmentation de capital - Sommes reçues lors de l'exercice de stocks options	512		244
Rachat par la société de ses propres titres	(530)		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 144)		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(86)	-	-
TRESORERIE AFFECTEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(1 248)	-	244
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	(1 547)	1 082	5 866
TRESORERIE A L'OUVERTURE	46 608	40 742	40 742
TRESORERIE A LA CLOTURE	45 061	41 824	46 608
(1) dont:			
- Impôt exigible au compte de résultat	1 148	1 218	3 351
- Variation des créances et dettes d'impôt	970	(396)	(1 255)
Impôt versé sur le résultat	2 118	822	2 096

CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE milliers d'euros)	(En	Capital	Primes	Titres autodétenus	Réserves consolidées	Réserve Stocks Options	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres, part du groupe
Capitaux propres au 31/12/2003		9 108	28 509		15 062		4 538	57 218
<i>Mouvements de l'exercice 2004</i>								
- Opérations sur capital (Exercice BSPCE & Stocks Options)		30	213					244
- Affectation du résultat 2003					4 538		(4 538)	-
- Résultat consolidé de l'exercice						60	5 423	5 483
Capitaux propres au 31/12/2004		9 139	28 723		19 600	60	5 423	62 945
<i>Mouvements de l'exercice 2005</i>								
- Opérations sur capital (Exercice BSPCE & Stocks Options)		64	448					512
- Affectation du résultat 2004					5 483	(60)	(5 423)	-
- Opérations sur titres autodétenus				(530)				(530)
- Dividendes versés (0,05 euros par action)					(1 144)			(1 144)
- Résultat consolidé de l'exercice						53	2 819	2 872
Capitaux propres au 30/06/2005		9 203	29 171	(530)	23 939	53	2 819	64 655

INTERETS MINORITAIRES milliers d'euros)	(En	Intérêts minoritaires
Intérêts minoritaires au 31/12/2003		1 556
<i>Mouvements de l'exercice 2004</i>		
- Résultat de l'exercice - Part des minoritaires		305
- Variation de périmètre		(104)
Intérêts minoritaires au 31/12/2004		1 757
<i>Mouvements de l'exercice 2005</i>		
- Résultat de l'exercice - Part des minoritaires		178
- Distribution de dividendes aux minoritaires		(86)
- Variation de périmètre		(88)
Intérêts minoritaires au 30/06/2005		1 761

Les intérêts minoritaires correspondent aux parts détenues par les dirigeants des filiales

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

NEURONES, Société anonyme, dont le siège social est situé 205, avenue Georges Clemenceau 92024 Nanterre – France.

NEURONES est une SSII (Société de Services et d'Ingénierie Informatique) dont l'offre concerne à la fois les infrastructures, Intégration et Infogérance, et les couches applicatives des systèmes d'information.

TRANSITION AUX NORMES IFRS

Préambule

Les comptes consolidés du groupe NEURONES publiés avant l'exercice 2005 étaient établis conformément aux principes comptables applicables en France, et en conformité avec les dispositions du règlement CRC n° 99-02.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, et en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2005 du groupe NEURONES sont établis selon les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standard Board). Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS ainsi que leurs interprétations.

Conformément à la recommandation de l'AMF, NEURONES a publié dans son rapport annuel 2004 à titre d'information préliminaire les options liées à la première adoption, les principales méthodes comptables IFRS ainsi que l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur le bilan à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2004, la situation financière au 31 décembre 2004 et la performance de l'exercice 2004.

Les informations suivantes présentent les impacts définitifs de la transition qui sont enregistrées en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004. Certains différences non significatives avec la publication réalisée dans le rapport annuel 2004 sont signalées et explicitées dans les tableaux suivants.

Principes et options retenues liés à la première adoption

L'impact chiffré du passage aux IFRS sur les informations financières 2004 a été préparé en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que NEURONES estime devoir appliquer pour l'établissement de ses comptes consolidés 2005. La base de préparation des informations financières 2004 décrites dans les notes suivantes résulte en conséquence :

- Des normes et interprétations IFRS qui seront applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005 telles qu'elles sont connues à ce jour,
- Des options retenues et des exemptions utilisées par le groupe pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS.

Il est à noter que le groupe publie des comptes semestriels IFRS 2005 en appliquant les normes en vigueur au 30 juin 2005 dans l'Union Européenne et n'anticipe pas l'application de normes attendues au 31 décembre 2005.

Dans la mesure où les comptes consolidés annuels 2005, ainsi que l'information comparative 2004 qui leur sera jointe, devront être arrêtés sur la base des principes comptables au 31 décembre 2005, les informations du présent document relatives au 31 décembre 2004 et au 30 juin 2005 pourront encore devoir être modifiées pour tenir compte des évolutions éventuelles des normes et interprétations IFRS, telles qu'adoptées par la commission européenne.

Options comptables liées à la première adoption

Selon les dispositions prévues par la norme IFRS1, NEURONES a retenu les choix suivants quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS :

A) Regroupement d'entreprises

Le groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS3 les regroupements d'entreprise antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

B) Ecart actuariel sur les engagements de retraite

Le groupe a choisi de constater tous les gains ou pertes actuariels en résultat immédiatement. Par conséquent, les écarts actuariels antérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont déjà enregistrés dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

C) Ecart de conversion

Les comptes consolidés n'intègrent pas de filiale étrangère.

D) Evaluation de certains actifs incorporels et corporels à la juste valeur

NEURONES n'a pas utilisé l'option offerte par la norme IFRS1 consistant à évaluer certains actifs incorporels et corporels à la juste valeur.

E) Paiement sur la base d'actions

Pour les plans dénoués en actions, le groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

F) Instruments financiers composés

Le groupe ne dispose pas d'instruments financiers composés.

G) Dates de transition différentes entre le groupe et une filiale

La date de transition vers les IFRS est la même pour toutes les sociétés du groupe, à savoir le 1^{er} janvier 2004.

Impact de la transition sur les états financiers consolidés*Présentation des états financiers*Bilan consolidé

La norme IAS1 « Présentation des états financiers » apporte des modifications à la présentation des comptes consolidés.

Le mode de présentation du bilan a été adapté en fonction de la norme IAS1 qui impose la distinction obligatoire entre les éléments courants et non courants en IFRS, par opposition à la présentation antérieure en normes françaises retenant le critère de nature et/ou liquidité des actifs et des passifs.

Ainsi, les postes du bilan sont présentés suivant la classification actifs courants et non courants, passifs courants et non courants.

L'application de la norme IAS1 conduit également à inclure les intérêts minoritaires dans les capitaux propres, la ventilation entre « Part du groupe » et « Minoritaires » restant toutefois précisée.

Les impacts de présentation des bilans publiés en normes françaises au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 par rapport à ceux présentés en normes IFRS dans les tableaux ci-après sont les suivants (Cf. note dans les tableaux de passage) :

- a : La ligne « Immobilisations financières », qui comprend des titres non consolidés, des prêts, des dépôts versés sous forme de prêts dans le cadre de la contribution 1% logement et des dépôts de garantie, correspond à des actifs financiers ayant une maturité supérieure à 12 mois. Ils ont été portés sur la ligne « Actifs financiers – non courant » dans le bilan IFRS.
- b : Les impôts différés actif antérieurement présentés au sein du poste « Autres créances et comptes de régularisation » sont isolés sur une ligne spécifique en actif non courant dans le bilan IFRS.
- c : Les actifs d'impôts exigibles antérieurement présentés au sein du poste « Autres créances et comptes de régularisation » sont isolés sur une ligne spécifique en actif courant dans le bilan IFRS.
- d : La ligne « Clients et autres débiteurs » du bilan IFRS regroupe les postes « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances et comptes de régularisation », à l'exception des actifs d'impôts différés et d'impôts exigibles présentés séparément.
- e : Les placements financiers sont regroupés au sein du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».
- f : Les provisions pour indemnités de départ en retraite et les provisions pour risques à long terme sont classés en passifs non courants.
- g : Les impôts différés passifs et les dettes d'impôt exigibles antérieurement présentés au sein du poste « Autres dettes et comptes de régularisation » sont isolés sur des lignes spécifiques, respectivement en passif non courant et en passif courant.
- h : La part à moins d'un an des dettes financières est présentée en « Autres passifs financiers – courants ».

Compte de résultat consolidé

Les impacts de présentation des comptes de résultats consolidés publiés en normes françaises au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004 par rapport à ceux présentés en normes IFRS dans les tableaux ci-après sont les suivants (Cf. note dans les tableaux de passage) :

- a : Les autres produits, les subventions d'exploitations, les transferts de charge et les reprises de provision présentés antérieurement sur la ligne « Autres produits d'exploitation, reprises de provisions et transfert de charge » ont été reclassés, soit en diminution des postes de charges correspondants, soit sous la rubrique « Autres produits / Autres charges » du résultat opérationnel courant, soit en « dotations nettes aux provisions ».
- b : Les « Autres produits et charges opérationnels » correspondent aux résultats sur cession, antérieurement présentés en résultat exceptionnel. Les autres postes du résultat exceptionnel sont reclassés dans les rubriques correspondantes du résultat opérationnel.
- c : Les produits nets sur Sicav de trésorerie et les intérêts (reçus / courus) sur les billets de trésorerie antérieurement présentés en produits financiers, ainsi que les provisions attachées composent la ligne « Produits financiers » du coût de l'endettement financier net.

Tableau des flux de trésorerie

Les ajustements IFRS n'ont pas d'impact sur le niveau de la trésorerie du groupe sur les périodes comparatives présentées. En conséquence, aucun tableau de passage Normes françaises – Normes IFRS n'est présenté pour les tableaux de flux de trésorerie.

Ajustements IFRS

Note i – Ecart d'acquisition

Conformément à l'application des normes IFRS3 et IAS38, l'amortissement des écarts d'acquisition n'a plus lieu d'être constaté pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2004.

Note ii – Stocks Options

Conformément à l'application de la norme IFRS2, les plans de stocks options octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ont fait l'objet d'une évaluation selon le modèle de Black & Scholes.

L'évaluation à la juste valeur du service rendu à la date d'attribution, est constatée, prorata temporis sur l'ensemble de la période d'acquisition des droits, en charge par contrepartie des réserves, donc sans incidence sur les capitaux propres.

Note iii – Fonds de commerce

Les fonds de commerce liés à des regroupements d'entreprise et ne répondant pas à la définition des actifs incorporels sont reclassés en écarts d'acquisition.

Note iv – Actualisation des créances et dettes à plus d'un an

Conformément à la norme IAS39, les créances et dettes ne portant pas intérêt dont l'échéance est supérieure à un an font l'objet d'un calcul d'actualisation.

L'écart lié à l'actualisation à l'origine est constaté en résultat d'exploitation. La reprise liée à l'actualisation chaque année suivante est inscrite en résultat financier.

Le taux d'actualisation retenu est de 5%.

Tableau de passage – normes françaises – normes IFRS

Tableau de rapprochement des capitaux propres au 01/01/2004 en principes comptables français aux capitaux propres en normes IFRS (selon le modèle IG63 de IFRS1)

<i>BILAN (en milliers d'euros)</i>	01/01/04 Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS/IFRS	Ref	Ajustements IAS/IFRS	01/01/2004 IAS/IFRS
Actifs non courants				
Ecart d'acquisition	11 112	<i>Note iii</i>	1 345	12 457
Immobilisations incorporelles	1 743	<i>Note iii</i>	(1 345)	398
Immobilisations corporelles	1 573			1 573
Actifs financiers	806	<i>Note iv</i>	(282)	524
Actifs d'impôt différé	246	<i>Note iv</i>	97	343
Actifs courants				
Stocks	139			139
Actifs d'impôts exigibles	587			587
Clients et autres débiteurs	24 824			24 824
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 248			41 248
Actifs détenus en vue d'être cédés				
TOTAL ACTIFS	82 278		(185)	82 093
Capital	9 108			9 108
Primes	28 509			28 509
Réserves et résultat consolidés	19 780	<i>Note iv</i>	(179)	19 601
Total capitaux propres part du groupe	57 397		(179)	57 218
Intérêts minoritaires	1 562	<i>Note iv</i>	(6)	1 556
Capitaux propres	58 959		(185)	58 774
Passifs non courants				
Provisions à long terme	54			54
Passifs financiers				-
Impôts différés	173			173
Passifs courants				
Provisions à court terme	221			221
Dettes d'impôts	133			133
Fournisseurs et autres créditeurs	22 232			22 232
Autres passifs financiers	506			506
Passifs détenus en vue d'être cédés				
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	82 278		(185)	82 093

Les différences entre le tableau de passage publié dans ce document et le tableau de passage publié dans le document de référence 2004 de NEURONES portent sur les points suivants :

- Reclassement de la provision pour indemnité de départ en retraite en passif non courant,
- Actualisation des créances et dettes à plus d'un an (IAS 39) imputée sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Tableau de rapprochement des capitaux propres au 31/12/2004 en principes comptables français aux capitaux propres en normes IFRS (selon le modèle IG63 de IFRS1)

<i>BILAN (en milliers d'euros)</i>	31/12/04 Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS/IFRS	Ref	Ajustements IAS/IFRS	31/12/2004 IAS/IFRS
Actifs non courants				
Ecart d'acquisition	10 895	<i>Note iii</i>	2 130	13 025
Immobilisations incorporelles	1 965	<i>Note iii</i>	(1 345)	620
Immobilisations corporelles	1 477			1 477
Actifs financiers	975	<i>Note iv</i>	(346)	629
Actifs d'impôt différé	305	<i>Note iv</i>	117	422
Actifs courants				
Stocks	266			266
Actifs d'impôts exigibles	195			195
Clients et autres débiteurs	29 801			29 801
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 634			46 634
Actifs détenus en vue d'être cédés				
TOTAL ACTIFS	92 513		556	93 069
Capital	9 139			9 139
Primes	28 723			28 723
Réserves et résultat consolidé	24 519	<i>Notes i / iii /iv</i>	564	25 083
Total capitaux propres part du groupe	62 381		564	62 945
Intérêts minoritaires	1 765	<i>Note iv</i>	(8)	1 757
Capitaux propres	64 146		556	64 702
Passifs non courants				
Provisions à long terme	75			75
Passifs financiers				-
Impôts différés				-
Passifs courants				
Provisions à court terme	333			333
Dettes d'impôts	999			999
Fournisseurs et autres créditeurs	26 931			26 931
Autres passifs financiers	29			29
Passifs détenus en vue d'être cédés				-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	92 513		556	93 069

Les différences entre le tableau de passage publié dans ce document et le tableau de passage publié dans le document de référence 2004 de NEURONES portent sur les points suivants :

- Reclassement de la provision pour indemnité de départ en retraite en passif non courant,
- Actualisation des créances et dettes à plus d'un an (IAS 39) imputée sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Compte de résultat IFRS au 30 juin 2004

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	1er Sem. 2004 principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS/IFRS	Réf.	Ajustements IAS/IFRS	1er Sem. 2004 IAS/IFRS
Vente de marchandises	3 836			3 836
Ventes de prestations de service	42 227			42 227
CHIFFRE D'AFFAIRES	46 063		-	46 063
Autres produits des activités	-			-
Achats consommés	(3 213)			(3 213)
Charges de personnel	(29 488)	<i>Note ii</i>	(30)	(29 518)
Charges externes	(8 581)			(8 581)
Impôts et taxes	(1 006)			(1 006)
Dotations aux amortissements	(447)			(447)
Dotations nettes aux provisions	(656)			(656)
Dépréciation d'actifs	-			-
Autres produits/autres charges	243			243
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	2 915		(30)	2 885
Autres produits et charges opérationnels	78			78
RESULTAT OPERATIONNEL	2 993		(30)	2 963
Produits financiers	356	<i>Note iv</i>	8	364
Coût de l'endettement financier brut				
Coût de l'endettement financier net	356		8	364
Autres produits et charges financières				
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence				
Résultat avant impôt	3 349		(22)	3 327
Charge d'impôt sur les résultats	(1 164)		(2)	(1 166)
Résultat net de la période des activités poursuivies	2 186		(24)	2 162
Résultat net de la période des activités abandonnées				
Amortissement des écarts d'acquisition	(381)	<i>Note i</i>	381	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE	1 805		357	2 162
<i>Dont:</i>				
Résultat net part du groupe	1 703		357	2 060
Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires	102			102

Compte de résultat IFRS au 31 décembre 2004

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	2004 principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS/IFRS	Réf.	Ajustements IAS/IFRS	2004 IAS/IFRS
Vente de marchandises	7 853			7 853
Ventes de prestations de service	89 245			89 245
CHIFFRE D'AFFAIRES	97 098		-	97 098
Autres produits des activités				
Achats consommés	(6 662)			(6 662)
Charges de personnel	(60 073)	<i>Note ii</i>	(60)	(60 133)
Charges externes	(18 820)	<i>Note iv</i>	(80)	(18 900)
Impôts et taxes	(2 049)			(2 049)
Dotations aux amortissements	(976)			(976)
Dotations aux provisions	(667)			(667)
Dépréciation d'actifs				-
Autres produits/autres charges	251			251
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	8 102		(140)	7 962
Autres produits et charges opérationnels	79			79
RESULTAT OPERATIONNEL	8 181		(140)	8 041
Produits financiers	778	<i>Note iv</i>	17	795
Coût de l'endettement financier brut				
Coût de l'endettement financier net	778		17	795
Autres produits et charges financières				
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence				
Résultat avant impôt	8 959		(123)	8 836
Charge d'impôt sur les résultats	(3 128)	<i>Note iv</i>	20	(3 108)
Résultat net de la période des activités poursuivies	5 831		(103)	5 728
Résultat net de la période des activités abandonnées				
Amortissement des écarts d'acquisition	(785)	<i>Note i</i>	785	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE	5 046		682	5 728
<i>Dont:</i>				
Résultat net part du groupe	4 739		684	5 423
Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires	307		(2)	305

Les différences entre le tableau de passage publié dans ce document et le tableau de passage publié dans le document de référence 2004 de NEURONES portent sur les points suivants :

- Actualisation des créances et dettes à plus d'un an (IAS 39) – note iv.

Tableau de rapprochement des capitaux propres en principes comptables français aux capitaux propres en normes IFRS au 01/01/2004 et au 31/12/2004 et rapprochement du résultat 2004

<i>(en milliers d'euros)</i>	Norme	CAPITAUX PROPRES (Part du Groupe)						INTERÊTS MINORITAIRES
		1er janvier 2004	Résultat de l'exercice	Augmentation de capital	Autres	Ecart de conversion	31-déc-04	31-déc-04
Capitaux propres en principes comptables français		57 398	4 739	244			62 381	1 765
- Ajustement 1 IFRS - Ecarts d'acquisition	IFRS3 / IAS 38		785				785	-
- Ajustement 2 IFRS - Stocks Options	IFRS 2	-	(60)		60		-	-
- Ajustement 3 IFRS - Actualisation des créances à plus d'un an	IAS 39	(273)	(60)				(333)	(11)
Total des ajustements IAS/IFRS avant impôts et intérêts minoritaires		(273)	665	-	60	-	452	(11)
Effet d'impôt sur les ajustements IAS/IFRS		93	19				112	3
Capitaux propres en normes IFRS		57 218	5 423	244	60	-	62 945	1 757

PRINCIPES COMPTABLES

Base de préparation des comptes consolidés semestriels

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2005 du groupe NEURONES sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables, telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les comptes comparatifs au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004 ont été établis selon le même référentiel.

Le groupe a opté pour une préparation de ses comptes semestriels selon le modèle « hybride » permis par l'AMF :

- Application des principes de comptabilisation et d'évaluation des IFRS,
- Présentation des comptes intermédiaires et information en annexe selon la recommandation du CNC 99-R-01.

Ils ne prennent pas en compte les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2005 mais non encore adoptées par l'Union Européenne à cette date.

Dans la mesure où les comptes consolidés annuels 2005, ainsi que l'information comparative 2004 qui leur sera jointe, devront être arrêtés sur la base des principes comptables applicables au 31 décembre 2005, les informations du présent document relatives au 31 décembre 2004 et au 30 juin 2005 pourront encore devoir être modifiées pour tenir compte des évolutions éventuelles des normes et interprétations IFRS, telles qu'adoptées par la commission européenne.

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

NEURONES n'anticipe pas à la clôture de modifications dans les hypothèses clés retenues ou de sources d'incertitude qui présenteraient un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants d'actif et/ou de passif au cours de la période suivante.

Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés sur lesquelles NEURONES exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Les principes comptables des filiales sont modifiés afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes comptables du groupe.

Aucune société n'a été exclue du périmètre.

Les transactions, flux, résultats et plus values intra-groupe sont éliminés.

La liste des entreprises consolidées figure en page 21.

Regroupement d'entreprises

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, ses actifs et ses passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur et valorisés selon les principes comptables du groupe.

La différence entre le coût d'acquisition des titres d'une entreprise et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans les actifs et les passifs évalués à leur juste valeur, identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition, inscrit sous la rubrique « écart d'acquisition » à l'actif du bilan.

Le groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 selon les dispositions de la norme IFRS3. Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004.

La valeur des écarts d'acquisition est suivie par des tests d'impairment (IAS36). La valeur recouvrable est déterminée par référence à la valeur d'utilité, estimée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) telle que décrite ci-dessous.

Suivi de la valeur d'usage des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004.

La méthode de suivi mise en place pour l'évaluation des actifs incorporels est la méthode des DCF (Flux de trésorerie actualisés). Cette méthode d'évaluation est simulée chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour effectuer ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des

flux de trésorerie identifiables. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne « Dépréciations d'actifs » en résultat opérationnel. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles même si la valeur d'utilité de l'actif se rétablit dans les années futures.

Principaux critères retenus pour l'application de la méthode d'évaluation selon les DCF

- Le taux d'actualisation retenu est de 10,7% après impôt, compte tenu du taux sans risque, de la prime de risque et du β .
- La durée de la période explicite est de 5 ans. Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires, de taux de résultat opérationnel, de taux de croissance du besoin en fonds de roulement, d'investissements, retenues sont spécifiques à chaque société, prenant en compte leur taille, leur secteur d'activité propre.

Immobilisations incorporelles

Contrats et relations contractuelles clients

Les contrats et relations contractuelles clients sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Ils résultent, pour la plupart, de rachats d'activité et correspondent à un volume de chiffre d'affaires et de marge généré par des contrats. Ils sont amortis sur la durée d'utilité des contrats correspondant.

Dans le cas de valeurs de contrats liés à des contrats de régie renouvelables périodiquement, la durée d'utilité est indéterminée. La période pendant laquelle les contrats généreront des entrées de trésorerie nette au profit du groupe est ainsi sans limite prévisible. Dans ce cas, les contrats ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. La méthode d'évaluation de la valeur d'utilité est identique à celle décrite pour les écarts d'acquisition.

Autres immobilisations incorporelles

- Le groupe n'a pas identifié de frais de développement significatifs répondant à la définition de l'IAS38.57.
- Les autres immobilisations incorporelles, notamment les logiciels acquis pour usage interne, sont amorties sur une durée de vie estimée d'utilisation, comprise généralement entre un et trois ans.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles sont inscrits en résultat opérationnel sur la ligne « Dotations nettes aux amortissements ».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le groupe n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des ses actifs.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations, conformément à la norme IAS 23.

Elles sont amorties sur leur durée d'utilité et selon les méthodes suivantes :

Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 2 à 4 ans
Matériel informatique	Dégressif et linéaire 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

Cas du crédit-bail et des locations financières longue durée

Les immobilisations acquises sous forme de crédit-bail ou de location financière longue durée sont retraitées. L'actif est inscrit au bilan au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location et de la juste valeur du bien. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité pour le groupe ou la durée du contrat si celle-ci est inférieure. La dette financière correspondante est inscrite au passif et amortie sur la durée du contrat. Au niveau du compte de résultat, la charge de crédit-bail ou de location est neutralisée et remplacée par une charge de dotation aux amortissements et une charge financière.

Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Conformément à la norme IAS36, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Pour effectuer ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable, et correspond au maximum de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de

trésorerie actualisés. Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel.

Actifs financiers

Titres non consolidés

Conformément à la norme IAS39, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Si cette valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier, une provision pour dépréciation est constatée par le résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Autres actifs financiers

Les actifs financiers dont l'échéance est supérieure à 1 an et ne portant pas intérêts sont actualisés, conformément à la norme IAS39.

L'écart lié à l'actualisation à l'origine est constaté en résultat d'exploitation. La reprise liée à l'actualisation chaque année suivante est inscrite en résultat financier.

Le taux d'actualisation retenu est de 5%.

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses actifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture.

Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition, selon la méthode du prix moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Reconnaissance du chiffre d'affaires « prestations de services »

Le chiffre d'affaires réalisé sous forme de prestations de services est constaté à l'avancement conformément aux normes IAS11 et IAS18.

Projets au forfait

Le chiffre d'affaires réalisé sur les projets au forfait est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode de l'avancement. Selon cette méthode, le chiffre d'affaires est reconnu dans la période au cours de laquelle le service est rendu. L'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires calculé à l'avancement est constaté en factures à établir ou en produits constatés d'avance, selon le cas. Lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est comptabilisée.

Contrats annuels

Le chiffre d'affaires de contrats annuels ou pluriannuels est comptabilisé prorata temporis.

Prestations vendues sous forme de chèques à consommer

Certaines sociétés du groupe vendent par avance des chèques de prestations, représentatifs de journées d'intervention d'ingénieurs, de développeurs, de techniciens ou de formation.

Le chiffre d'affaires réalisé sous forme de ventes de chèques à consommer est comptabilisé au fur et à mesure des prestations effectuées, et donc de la consommation des chèques.

Contrats d'infogérance à long terme pluriannuels

Les contrats d'infogérance à long terme comprennent le plus souvent deux types principaux de prestations :

- l'ingénierie initiale, constituée par un projet autonome préalable au démarrage du contrat en exploitation courante. Ce projet peut être facturé en une fois à l'issue de la phase de l'ingénierie initiale et au moment du démarrage de l'exploitation, ou financé sur la durée du contrat, moyennant intérêts financiers. Dans le cas du financement, la reconnaissance du chiffre d'affaires peut être effectuée de deux manières distinctes selon la nature juridique du contrat :
 - Lorsque les conditions contractuelles sont de nature à fournir une assurance raisonnable que les coûts de démarrage seront in fine intégralement facturés et recouverts (contrat signé ferme sur la durée intégrale, clause de remboursement des coûts de démarrage restant dus en cas de sortie anticipée du contrat...), le montant de l'ingénierie initiale est comptabilisé en facture à établir et en

chiffre d'affaires dès la réalisation de la prestation, au début du contrat. Le montant est ensuite repris au fur et à mesure de l'émission des factures.

- Lorsque les conditions contractuelles font qu'il existe un risque faible de non facturation in fine de l'ensemble des coûts de démarrage (contrat conclu sur une durée pluriannuelle, mais renouvelable expressément chaque année, sans clause de remboursement des coûts de démarrage en cas de sortie anticipée, ...), le montant des coûts de démarrage financé est inscrit en travaux en cours, à l'actif du bilan. Le chiffre d'affaires est alors reconnu à l'émission effective des factures tout au long de la durée du contrat. La reprise en charge des travaux en cours est comptabilisée concomitamment à la reconnaissance du chiffre d'affaires.
- L'exploitation courante. Les modalités de facturation consistent le plus généralement en une facturation d'une redevance d'un montant fixe et identique chaque mois de l'année. Le chiffre d'affaires est reconnu prorata temporis, en phase avec la production des prestations.

Ces modalités de comptabilisation, qui couvrent la quasi-totalité des contrats, peuvent le cas échéant être ajustées pour tenir compte des clauses spécifiques de certains contrats.

Actualisation de la partie de la créance à plus d'un an

Le plus généralement, les sommes sont productives d'intérêt. L'actif (sous forme de travaux en cours ou sous forme de facture à établir) étant reconnu pour le montant du capital financé sans intérêts futurs, aucune actualisation des créances à plus d'un an n'est effectuée.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS12, les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporaire entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs. En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les déficits reportables sont activés lorsqu'il est probable que l'on disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputés.

Conformément à la norme IAS12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font l'objet d'une actualisation.

Créances

Les créances sont comptabilisées au coût diminué des dépréciations constatées. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable de la créance excède la valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur des flux de trésorerie futurs estimés.

Il n'existe pas de conditions de paiement excédant un an.

Cas des créances en devises étrangères

Les écarts de conversion actifs ou passifs constatés dans les comptes sociaux sont inscrits en pertes ou en profit de change au compte de résultat, selon le cas. Les provisions pour pertes de change inscrites dans les comptes sociaux sont neutralisées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements à court terme sont évalués à leur juste valeur (IAS39).

Conformément à la norme IAS7, la ligne Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont mobilisables à très court terme et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La juste valeur correspond à la valeur liquidative de l'item à la date de clôture, ou à la date d'arrêté semestriel. Les écarts de juste valeur sont comptabilisés en résultat de la période sous la rubrique « Produits financiers ».

Provision pour indemnités de départ en retraite

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode des unités de crédit projetés, qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation des salaires et d'actualisation.

Les principaux paramètres utilisés correspondent aux moyennes prévisionnelles déterminées par référence à l'historique des derniers exercices.

Ces principaux paramètres s'établissent comme suit :

Age de la retraite	60 ans
Taux de turnover	15%
Taux d'actualisation	5%
Taux de progression des salaires	5%
Table de mortalité	INSEE 99

Les gains et pertes actuariels générés par les changements d'hypothèses sont comptabilisés directement en résultat.

Autres engagements sociaux relatifs aux médailles du travail

Les conventions collectives en vigueur au niveau des sociétés du groupe NEURONES ne prévoient pas de dispositions particulières relatives aux médailles du travail. Il n'a pas été non plus conclu d'accord spécifique relatif à ce point dans les différentes filiales du groupe.

Provisions

Conformément à la norme IAS37, une provision est comptabilisée lorsque le groupe constate une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Toute provision non utilisée sera reprise au compte de résultat avec une note explicative.

Les provisions à long terme sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

Passifs financiers

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses passifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture. Le groupe ne détient pas de passifs évalués en juste valeur par contrepartie en résultat.

Les autres passifs financiers correspondent essentiellement à des découverts bancaires et des dépôts reçus.

Titres d'autocontrôle

Les titres en autocontrôle sont affectés en diminution des réserves consolidées.

En cas de cession ultérieure des titres, le résultat ainsi que les effets d'impôts correspondant seront enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

Stocks Options

Les plans attribués après le 7 novembre 2002 font l'objet d'une évaluation selon la norme IFRS2. Le modèle d'évaluation des options retenu est celui de Black & Scholes. L'évaluation à la juste valeur du service rendu à la date d'attribution, est constatée, prorata temporis sur l'ensemble de la période d'acquisition des droits, en charge par contrepartie des capitaux propres.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation de la juste valeur des options pour les plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 sont les suivants :

Durée de vie	4 ans
Volatilité	35%
Taux sans risque	4,50%
Taux de versement de dividendes	0%

Par application du modèle de Black & Scholes, la juste valeur unitaire des options s'établit ainsi :

Plan	Prix d'exercice	Juste valeur
Janvier 2003	3,20 euros	1,093 euros
Octobre 2004	4,20 euros	1,434 euros

Modalités de calcul du résultat dilué par action

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action est composé :

- du nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice,
- augmenté du nombre moyen pondéré de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise attribués et non exercés,
- augmenté du nombre moyen pondéré d'options de souscription d'actions attribuées et non exercées.

Le calcul du résultat par action a été déterminé par application de la norme IAS33.

Information sectorielle

En application de la norme IAS14, le premier niveau retenu d'information sectorielle est le secteur d'activité correspondant aux différents métiers exercés par le groupe. A ce jour, le second niveau d'information sectorielle par secteur géographique n'est pas pertinent, dans la mesure où le groupe réalise l'essentiel de son activité en France.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION
Liste des entreprises consolidées

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège social	N° SIREN	30/06/2005			31/12/2004		
			% Intérêt	% Contrôle	Méthode Intégration	% Intérêt	% Contrôle	Méthode Intégration
<i>Mère</i>								
NEURONES S.A.	205, ave Georges Clemenceau – 92024 NANTERRE	331 408 336	-	-	IG	-	-	IG
<i>Filiales</i>								
Neurones Solutions SAS	205, ave Georges Clemenceau – 92024 NANTERRE	428 210 140	95%	95%	IG	95%	95%	IG
Skills Consulting SAS	205, ave Georges Clemenceau – 92024 NANTERRE	428 209 308	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Help-Line SAS	171, ave Georges Clemenceau – 92024 NANTERRE	398 300 061	93%	93%	IG	93%	93%	IG
BrainSoft SAS	205, ave Georges Clemenceau – 92024 NANTERRE	410 219 943	90%	90%	IG	86%	86%	IG
UpGrade SAS	205, ave Georges Clemenceau – 92024 NANTERRE	415 149 830	100%	100%	IG	100%	100%	IG
INTRINsec SARL	205, ave Georges Clemenceau – 92024 NANTERRE	402 336 085	85%	85%	IG	85%	85%	IG
Codilog-Knowledge SAS	205, ave Georges Clemenceau – 92024 NANTERRE	432 673 838	72%	72%	IG	71%	71%	IG
AS International Group	83, rue du Fbg St Honore – 75008 PARIS	421 255 829	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AS International SAS	83, rue du Fbg St Honore – 75008 PARIS	349 528 356	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AS Telecom & Réseaux	83, rue du Fbg St Honore – 75008 PARIS	400 332 524	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AS Technologie SARL	83, rue du Fbg St Honore – 75008 PARIS	417 586 609	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Inexware Services SAS	205, ave Georges Clemenceau – 92024 NANTERRE	443 739 693	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Axones SAS	205, ave Georges Clemenceau – 92024 NANTERRE	450 758 040	100%	100%	IG	100%	100%	IG
IMS SAS	171, ave Georges Clemenceau – 92024 NANTERRE	439 832 353	93%	100%	IG	93%	100%	IG

IG = Intégration globale

Variations de périmètre

Aucune entrée en périmètre n'a eu lieu au cours du premier semestre 2005.

Les variations de périmètre concernent des rachats de titres à des dirigeants historiques du groupe et s'établissent ainsi :

- le rachat de 4% des titres de Brainsoft en janvier 2005, à un salarié de la société,
- le rachat de 0,5% des titres de Codilog-Knowledge en mars 2005, à un dirigeant de la société,

Les nouveaux pourcentages d'intérêts ont été retenus sur l'ensemble de la période.

Comptes proforma

Hormis ces cessions partielles de titres, aucune variation de périmètre n'a eu lieu au cours du premier semestre. La présentation de comptes proforma est donc sans objet.

NOTES ANNEXES AU BILAN

Note 1 - Ecarts d'acquisition

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/04 <i>IFRS</i>	↗	↘	30/06/05 <i>IFRS</i>
<i>Entreprises concernées</i>				
BrainSoft	80	9		89
AS International Group	8.874			8.874
Help-Line	545			545
Codilog-Knowledge	-	20		20
Codilog (<i>Fusionnée dans Codilog-Knowledge</i>)	2.159			2.159
IMS	22	8		30
Inexware Services	1.345			1.345
Total Net	13.025	37	-	13.062

Conformément à la norme IAS 38, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004. Sur la période, il n'existe pas d'indices de perte de valeur concernant les écarts d'acquisition.

Note 2 - Immobilisations incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/04 <i>IFRS</i>	↗	↘	30/06/05 <i>IFRS</i>
Brevets, licences	803	18	3	818
Contrats et relations contractuelles	499			499
				-
Total Brut	1.302	18	3	1.317
Amortissements	(682)	(58)	(3)	(737)
Total Net	620	(40)	-	580

Les acquisitions correspondent pour l'essentiel à des logiciels informatiques à usage interne.

Les contrats et relations contractuelles inscrits à l'actif sont liés à des contrats de régie, d'une durée d'utilité indéterminée (Cf. note sur les principes comptables). Sur la période, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles données en nantissement.

Note 3 - Immobilisations corporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/04 <i>IFRS</i>	↗	↘	30/06/05 <i>IFRS</i>
Agencements et installations	1.528	34		1.562
Matériel de transport	461	36	9	488
Matériel informatique & bureau	3.082	264	56	3.290
Agencements en crédit-bail	77			77
Matériel informatique en crédit-bail	89			89
Total Brut	5.237	334	65	5.506
Amortissements	(3.760)	(403)	(62)	(4.101)
Total Net	1.477	(69)	3	1.405

Les investissements du semestre correspondent essentiellement à des agencements destinés à l'aménagement de nouveaux locaux, à des matériels informatiques ainsi qu'à des véhicules de service.

Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en garantie.

Note 4 – Actifs financiers

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/04 <i>IFRS</i>	↗	↘	30/06/05 <i>IFRS</i>
Titres non consolidés	33			33
Prêts	288	34	4	318
Autres immobilisations financières	323	7	11	319
Total Brut	644	41	15	670
Provisions	(15)			(15)
Total Net	629	41	15	655

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel aux dépôts versés sous forme de prêt dans le cadre de la contribution 1% logement, ainsi qu'aux dépôts de garantie (loyers).

L'actualisation des prêts (contribution 1% logement), et notamment la date d'échéance de remboursement, a été calculée par référence à la date de remboursement prévue au contrat (délai de 20 ans).

L'actualisation des dépôts de garantie (portant pour l'essentiel sur les dépôts de garantie versés au titre des locaux loués), et notamment la date d'échéance de remboursement, a été calculée par référence à la date de fin de bail (durée de 9 années).

Note 5 – Actifs d’impôt différé

Les impôts différés actif figurant au bilan portent sur les éléments suivants :

<i>(En milliers d’euros)</i>	30/06/05	31/12/04
Participation des salariés	93	192
Autres différences temporaires fiscales	74	83
Provision pour indemnités de départ en retraite	16	25
Elimination des marges internes – Cession d’immobilisations	4	5
Actualisation des créances à plus d’un an	112	117
Actifs d’impôt différé	299	422

Au 30 juin 2005, il n’existe aucun déficit fiscal, comptabilisé et non comptabilisé.

Note 6 - Stocks

<i>(En milliers d’euros)</i>	30/06/05	31/12/04
Marchandises	349	407
Total Brut	349	407
Provisions	(144)	(141)
Total Net	205	266

Note 7 - Clients et autres débiteurs

<i>(En milliers d’euros)</i>	30/06/05	31/12/04
Créances clients	27.706	25.565
Factures à établir	2.097	1.539
Fournisseurs – avoirs à recevoir	33	72
TVA	2.163	1.959
Autres comptes débiteurs	155	160
Charges constatées d’avance	632	810
Total Brut	32.786	30.105
Provisions clients	(309)	(304)
Total Net	32.477	29.801

L’échéance de ces postes est inférieure à un an, à l’exception de certains financements accordés à quelques clients dans le cadre de contrats d’infogérance. Le montant reconnu de la créance au bilan étant productif d’intérêts, aucune actualisation n’a été opérée.

Note 8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/05	31/12/04
Billets de trésorerie	12.358	12.430
Dépôt à terme	4.583	4.521
Sicav de trésorerie	16.820	20.697
Disponibilités	11.574	8.934
Intérêts courus sur billets de trésorerie	48	52
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	45.383	46.634
Découverts bancaires	(322)	(27)
Total trésorerie nette	45.061	46.608

Note 9 - Capitaux propres*Note 9.1 - Capital*

Au 30 juin 2005, le capital social est composé de 23.007.180 actions, de même catégorie, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,4 euro et s'élève à 9.202.872 euros.

Un droit de vote double est accordé à tout propriétaire d'actions justifiant d'une inscription en nominatif pur depuis au moins quatre années.

Au cours du premier semestre 2005, 23.645 BSPCE et 41.685 options de souscription ont été exercés donnant lieu à la création de 159.910 actions nouvelles, au cours de 3,20 euros, dont 0,40 euros de valeur nominale et 2,80 euros de prime d'émission.

L'augmentation de capital en résultant s'est traduite par une augmentation du capital social de 63.964 euros et une augmentation de la prime d'émission de 447.748 euros.

Par ailleurs, la société a racheté 98.000 actions en février 2005, avec pour objectif la destruction de ces actions, dont la valeur a été imputée sur les réserves consolidées.

La société est cotée à Paris depuis mai 2000 et fait partie des indices CAC Small90 et SBF250.

Note 9.2 - Plans d'options de souscription d'actions

- L'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 1999 a attribué 476.385 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et a autorisé l'attribution d'un maximum de 964.875 options de souscription d'actions (représentant 5% du capital). Cette autorisation a été définitivement soldée au cours de l'année 2003, 964.123 options ayant été attribuées au total entre le 29/11/1999 et le 23/01/2003. Le reliquat de 752 options non attribuées, a été annulé par l'assemblée générale du 25 juin 2003.
- L'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2003 a autorisé le conseil d'administration à attribuer un nouveau plan d'options de souscription d'action d'un maximum de 250.000 options (représentant 1,1% du capital). Cette autorisation est valable pour une durée de trente-huit mois. Le conseil d'administration du 15 octobre 2004 a entièrement soldé ce plan en attribuant 250.000 options de souscription au prix de 4,2 euros.
- L'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2004 a autorisé le conseil d'administration à attribuer un nouveau plan d'options de souscription d'action d'un maximum de 100.000 options (représentant 0,4% du capital). Cette autorisation est valable pour une durée de trente-huit mois. Le conseil d'administration du 15 octobre 2004 a attribué 7.000 options de souscription sur ce plan au prix de 4,2 euros.

Les différents plans d'options de souscription d'actions attribués par le conseil d'administration présentent les caractéristiques suivantes :

Règlement des plans

	BSPCE	Plan stock options n° 1	Plan stock options n° 2	Plan stock options n° 3	Plan stock options n° 4	Plan stock options n° 5
Date de l'assemblée générale	29/11/99	29/11/99	29/11/99	29/11/99	29/11/99	25/06/03 & 25/06/04
Date du conseil d'administration	-	29/11/99	27/07/00	11/07/01	23/01/03	15/10/04
Date échéance des plans	29/11/04	29/11/04	27/07/05	11/07/06	01/03/07	15/10/08
Date d'expiration des plans	28/11/05	28/11/14	26/07/10	11/07/11	28/02/11	14/10/12
Nombre de bénéficiaires	49	19	171	238	60	60
<i>dont dirigeants</i>	2	-	-	-	-	-
Nombre d'options consenties	476.385	165.550	304.363	320.210	174.000	257.000
Nombre d'options caduques au 30/06/2005	(55.975)	(72.650)	(182.430)	(104.466)	(42.000)	(22.500)
Nombre d'actions souscrites à ce jour	194.445	41.685	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
<i>Dont dirigeants</i>	71.460					
Prix de souscription	3,2 euros	3,2 euros	7,5 euros	3,8 euros	3,2 euros	4,2 euros
Nombre d'options maximum restant exerçables	225.965	51.215	121.933	215.744	132.000	234.500
Dilution potentielle (caduques déduites) - % capital actuel au 30/06/2005	0,98%	0,22%	0,53%	0,94%	0,57%	1,02%
Dilution potentielle						4,26%

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires est déterminé le jour où les options sont consenties par le conseil d'administration et ne peut être inférieur à 80% de la moyenne des cours constatés lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Note 9.3 - Plan d'attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale du 24 juin 2005 a autorisé le conseil d'administration à attribuer un plan de 230.000 actions gratuites (représentant 1% du capital). Cette délégation est valable pour une durée de trente huit mois. Au 30 juin 2005, le conseil d'administration n'a pas encore fait usage de cette autorisation.

Note 10 - Provisions à long terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	30/06/05
Prov. indemnités de départ en retraite	75	2	-	30	47
Total	75	2	-	30	47
Impact (net des charges encourues)					
Résultat opérationnel		2		30	
Coût endettement financier net		-			

Note 11 - Provisions à court terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	30/06/05
Provisions	333	93	48	57	321
Total	333	93	48	57	321
Impact (net des charges encourues)					
Résultat opérationnel		93		57	
Coût endettement financier net		-			

Les provisions à court terme correspondent pour l'essentiel à des risques sociaux, dont la date de sortie des ressources attendue est inférieure à 12 mois.

Les reprises de provisions non utilisées correspondent à des reprises relatives à des risques dotés au cours d'exercices antérieurs, et dont l'analyse et l'évaluation avaient été effectuées avec un surcroît de prudence.

Note 12 - Fournisseurs et autres créditeurs

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/05	31/12/04
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.344	6.520
S/Total dettes fournisseurs	6.344	6.520
Participation et intéressement des salariés	353	618
Dettes fiscales et sociales	17.776	16.469
Autres dettes	615	729
Produits constatés d'avance	2.027	2.595
S/Total autres dettes et comptes de régularisation	20.771	20.411
Total	27.115	26.931

Les produits constatés d'avance correspondent aux contrats annuels facturés d'avance, aux « chéquiers » de prestations vendus à la clientèle et restant à consommer, et à l'écart entre le chiffre d'affaires facturé et le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement dans le cadre de projets au forfait.

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

Note 13 – Autres passifs financiers

L'échéance des autres passifs financiers s'établit comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/05	31/12/04
Découverts bancaires	322	27
S/Total découverts bancaires	322	27
Dépôts reçus	12	2
S/Total dépôts reçus	12	2
Total	334	29

Tous les autres passifs financiers ont une échéance inférieure à un an, à l'exception des dépôts reçus, dont l'échéance est supérieure à 5 ans.

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

Information sectorielle primaire

En application de la norme IAS14 « Information sectorielle », le premier niveau d'information est organisé par secteur d'activité. NEURONES réalisant l'essentiel de son chiffre d'affaires en France, par des sociétés françaises, il n'est pas présenté d'information sectorielle de second niveau par secteur géographique.

Note 14 - Analyse du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par activité s'établit ainsi :

<i>(En milliers d'euros)</i>	1 ^{er} sem 05	%	1 ^{er} sem 04	%	2004	%
Infrastructure - Intégration	10.651	20%	8.291	18%	17.366	18%
Infrastructures -Infogérance	33.159	62%	28.765	62%	60.414	62%
Applications	9.991	18%	9.007	20%	19.318	20%
Total	53.801	100 %	46.063	100 %	97.098	100 %

Les taux de croissance par secteur d'activité s'établissent ainsi :

<i>(En milliers d'euros)</i>	% croissance S1-2005 / S1-2004	% croissance organique S1-2005 / S1-2004
Infrastructure - Intégration	+28,4%	+28,4%
Infrastructures -Infogérance	+15,3%	+11,8%
Applications	+10,9%	+10,9%
Total	+16,8%	+14,6%

Note 15 - Analyse du résultat opérationnel courant

La ventilation du résultat opérationnel courant par activité s'établit ainsi :

<i>(En milliers d'euros)</i>	1 ^{er} sem 05	%	1 ^{er} sem 04	%	2004	%
Infrastructure - Intégration	743	18%	11	-%	784	10%
Infrastructures -Infogérance	3.026	73%	2.370	82%	5.937	74%
Applications	364	9%	504	18%	1.241	16%
Total	4.133	100 %	2.885	100 %	7.962	100 %

Les taux de résultat opérationnel courant, par activité, rapportés au chiffre d'affaires s'établissent ainsi :

<i>(En milliers d'euros)</i>	1 ^{er} sem 05	1 ^{er} sem 04	2004
Infrastructure - Intégration	7,0%	0,1%	4,5%
Infrastructures -Infogérance	9,1%	8,2%	9,8%
Applications	3,6%	5,6%	6,4%
Total	7,7%	6,3%	8,2%

Note 16 – Charges de personnel

<i>(En milliers d'euros)</i>	1 ^{er} sem 05	1 ^{er} sem 04	2004
Salaires et charges	32.860	29.291	59.455
Participation des salariés	303	197	618
Stocks Options (IFRS 2)	53	30	60
Total	33.216	29.518	60.133

Note 17 – Charges externes

<i>(En milliers d'euros)</i>	1 ^{er} sem 05	1 ^{er} sem 04	2004
Achats de sous traitance	6.987	4.733	11.012
Achats non stockés de matières et fournitures	157	154	323
Personnel extérieur	719	567	735
Autres services extérieurs	2.899	3.127	6.830
Total	10.762	8.581	18.900

Note 18 – Autres produits et charges opérationnels

<i>(En milliers d'euros)</i>	1 ^{er} sem 05	1 ^{er} sem 04	2004
Plus value sur cession de titres consolidés	-	74	74
Plus value sur cession d'immobilisations corporelles	1	4	5
Total	1	78	79

Note 19 – Analyse du coût de l'endettement financier net

<i>(En milliers d'euros)</i>	1 ^{er} sem 05	1 ^{er} sem 04	2004
Plus values sur SICAV monétaires	283	267	523
Autres intérêts et produits assimilés	224	171	417
Reprise de provision			6
Total produits financiers	507	438	946
Intérêts et charges assimilées	75	74	151
Total charges financières	75	74	151
Résultat Financier	432	364	795

Note 20 - Impôts sur les résultats

<i>(En milliers d'euros)</i>	1 ^{er} sem 05	1 ^{er} sem 04	2004
Impôts exigibles	1.448	1.218	3.351
Impôts différés	121	(52)	(243)
Total	1.569	1.166	3.108

Note 21 - Preuve d'impôt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Base	Taux	Impôt
Résultat avant impôts	4.566	33,83%	1.545
Charges calculées non déductibles - Stocks Options (IFRS 2)	53	33,83%	18
Impact des charges définitivement non déductibles	11	33,83%	4
Ecart taux impôt différé actif / taux impôt courant – Sur différences temporaires (33,33% - 33,83%)	451	0,5%	2
Charge d'impôt effective			1.569
<i>Taux moyen d'imposition</i>			<i>34,4%</i>

Note 22 – Informations relatives aux parties liées

NEURONES ne possède pas de société sœur.

Il n'existe pas de transactions économiques avec la société HOST, actionnaire à hauteur de 15% de NEURONES, à l'exception des versements de dividendes, le cas échéant.

INFORMATIONS DIVERSES

Engagements hors bilan

Il n'existe pas d'engagements hors bilan au 30 juin 2005. En particulier, il n'existe plus d'engagements hors bilan au titre des compléments de prix sur acquisitions de titres.

Degré d'exposition aux risques de taux, de change

Les opérations conclues en devises sont pour l'instant très rares et NEURONES ne détient pas de filiales à l'étranger. En conséquence, le risque de change n'est pas significatif.

Le groupe n'est pas endetté et les excédents de trésorerie sont placés sur des supports monétaires auprès d'établissements bancaires notoirement solvables. En conséquence, le risque de taux est actuellement non significatif.

Régime fiscal des groupes de sociétés

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le groupe NEURONES a opté en faveur du régime d'intégration fiscale pour les années 2000 à 2004. Le groupe intégré comprend NEURONES, NEURONES Solutions, SKILLS Consulting, UpGrade, INEXWARE Services et AXONES.

L'option d'intégration fiscale a été renouvelée pour les années 2005 à 2009 sur le même périmètre.

Effectifs moyens

	1 ^{er} sem 05	1 ^{er} sem 04	2004
Cadres	696	645	661
Employés	621	550	572
Total	1.317	1.195	1.233

Evènements postérieurs à l'arrêté semestriel du 30 juin 2005

Aucun évènement significatif, de nature à remettre en cause les comptes qui sont présentés, n'a eu lieu entre le 30 juin 2005 et la date de rédaction de ce document.